Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SITUATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL DANS LE CANTON DE VAUD

Janvier 2010 : le chômage franchit la barre des 6%

Le canton de Vaud a vu son taux de chômage augmenter de 0.2 point pour se fixer à 6.1% à fin janvier 2010. Il retrouve ainsi une valeur qu'il n'avait plus enregistrée depuis près de 12 ans (avril 1998).

Avec une progression de 0.2 point, le taux de chômage dans le canton de Vaud franchit la barre des 6%. Le nombre de chômeurs inscrits (1) dans le canton de Vaud affiche une hausse de 707 personnes (+3.6%) par rapport à fin décembre 2009, atteignant le seuil des 20'000. L'effectif des demandeurs d'emploi (2) suit la même évolution avec une augmentation de 775 personnes (+3.1%) et s'élève à 26'014. En comparaison annuelle, le nombre de chômeurs et de demandeurs d'emploi a crû respectivement de 32.2% et 26.5%, une progression cependant inférieure à celle enregistrée pour la Suisse dans son ensemble.

Comme le mois dernier, la dégradation du marché du travail continue d'affecter toutes les branches économiques, la construction accusant la plus importante hausse du nombre de chômeurs (+165), suivie du commerce de détail (+87). En janvier 2010, les secteurs d'activités regroupant le plus de chômeurs sont l'"hébergement et restauration" (2044 chômeurs), le commerce de détail (1596) et la construction (1567).

Par rapport au mois précédent, les catégories de population ayant connu les plus importantes variations sont les personnes au bénéfice d'une formation de degré secondaire - CFC ou maturité fédérale - (+6.4% de chômeurs), les hommes (+5.1%), les ressortissants étrangers (+4.7%) et les 40 à 49 ans (+4.6%). A noter que ces augmentations sont en grande partie dues à des facteurs saisonniers puisque le chômage a progressé de près de 17% dans les métiers du bâtiment.

Au niveau des régions, tous les districts connaissent ce mois une augmentation de leur taux de chômage. Les plus fortes hausses sont constatées dans les districts du Jura-Nord vaudois (+0.5 point) et de l'Ouest lausannois (+0.4 point) qui voient leur taux s'établir respectivement à 6.7% et 7.2%.

(1) Toute personne inscrite à un office régional de placement (ORP), n'exerçant aucune activité lucrative au-delà de 6 heures par semaine et immédiatement disponible pour un emploi.

(2) Toute personne inscrite àun office régional de placement (ORP).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 08 février 2010

Renseignements : DEC, Roger Piccand, chef du Service de l'emploi, 021 316 61 01 NB : Les chiffres détaillés sont disponibles sur www.vd.ch/emploi (rubrique Statistiques)